



MAISON DE LA METALLURGIE
ET DE L'INDUSTRIE DE LIEGE

PROPOSITION DE DON

La Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège asbl est un musée d'histoire technique et industrielle. Sa collection a une cohérence propre aux contenus développés dans les salles. Nous vous sommes très reconnaissants de votre proposition de don. Afin de garantir la meilleure conservation des pièces qui nous sont ainsi confiées, il est important de bien sélectionner les objets acquis. Nous suivons donc un protocole d'acquisition strict. Merci de nous faire part du maximum d'informations possible sur l'objet que vous souhaitez nous céder afin que nous puissions évaluer au mieux la pertinence de son intégration à la collection de la Maison de la Métallurgie. Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et le transmettre à la responsable scientifique des collections (Anne Stelmes), à l'adresse électronique collection@mmil.be ou à l'adresse postale 17 boulevard Raymond Poincaré 4020 Liège.

Merci !

CORRESPONDANT

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal :

Ville :

Numéro de téléphone :

e-mail :

DESCRIPTION DE L'OBJET

Nom de l'objet :

Date - Époque de fabrication :

Dimensions en cm (approximatives afin d'évaluer les possibilités de stockage) :

hauteur :

largeur :

profondeur :

Poids (approximatif afin d'évaluer les possibilités de manutention) :

Histoire (à qui a-t-il appartenu, a-t-il servi, comment ?) :

CONDITION DU DON

S'agit-il bien d'un don ? (voir conditions de don ci-dessous) :

Êtes-vous bien le propriétaire de l'objet : oui / non

Remarques :

Conditions de don :

1. Que, si je détiens des documents relatifs à la propriété de ce bien, j'en joins copie à la présente.
2. Que la propriété de ce bien ne fait l'objet d'aucune restriction ni contestation.
3. Que le bien n'est grevé d'aucune charge financière, ni servitude, ni saisie.
4. Que j'ai acquis ce bien de manière licite, dans le respect des législations belges et, le cas échéant, étrangères.
5. Que, en toute bonne foi, je tiens ce bien pour vrai et authentique et que je n'ai pas tenté d'en dissimuler des altérations, des restaurations ou des défauts ou vice cachés.
6. Que les conditions de la cession ont fait l'objet d'un accord avec la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège asbl et rencontrent parfaitement les volontés des deux parties (en l'occurrence : don sans condition).
7. Que, par cet acte, je cède tous les droits de propriété sur ce bien à la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège asbl qui en devient le propriétaire légitime en en obtient la pleine et entière jouissance, sans restriction aucune (droits de propriété et d'exploitation).